

Synthèse des travaux exécutés dans le cadre d'un contrat Natura 2000

Site de Tarnos – contrat « espèces invasives »

Année 2013

La première tranche de travaux pour ce contrat a fait l'objet d'une synthèse détaillée en octobre 2012. Ce document est placé sur le site Internet à cette adresse : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/132>.

La présente synthèse concerne une tranche complémentaire de travaux, faisant suite au contrat initial, et menées durant l'année 2013.

Le chantier a été mené conformément au cahier des charges accompagnant le contrat. Le suivi a été assuré par Arnaud Bassibey, agent patrimonial de l'ONF dans le sud-landais. La présente synthèse aborde le déroulement du chantier, les premiers résultats, et tire quelques enseignements.

Première partie : cahier des charges

L'opération menée en 2013 consistait à poursuivre le travail sur des secteurs non traités en 2012, et à reprendre les secteurs traités où des repousses ont pu se produire. Une consultation a été faite, et c'est l'entreprise Loby à Soustons qui a été retenue pour effectuer les travaux.

Extrait du cahier des charges 2013 :

« Pour le Baccharis, Cortaderia :

Matériel : utilisation d'un tracto-pelle ou mini-pelle (nommé ci-après pelle mécanique) avec un petit godet et/ou un godet à mailles (ou genre grappin), et équipé de pneus basse pression ou tout dispositif limitant l'impact sur le sol. Un conducteur expérimenté est requis, avec expérience sur ce genre de travail.

Mode d'intervention : la pelle travaille à l'avancement, et déchausse les souches puis enlève le (ou les) pieds de *Baccharis* ; les pieds sont ensuite mis en tas, puis évacués, et le trou rebouché le cas échéant (si important).

Le travail mécanique consiste aussi à broyer les plantes récoltées ; les broyats seront ensuite placés à proximité du chantier, dans une zone désignée où il sera facile de suivre l'évolution du dépôt.

Par ailleurs, une partie du travail pourra se faire par arrachage manuel. Une fois arrachés, les pieds sont broyés et suivent le processus évoqué ci-dessus. Cette première année de travail visera à effectuer une opération globale à la pelle mécanique, complétée par un travail manuel (arrachage, broyage et évacuation). Il est nécessaire de prévoir de la main-d'œuvre, pour la collecte, et l'exportation (avec transport) des *Baccharis* enlevés. Ils seront placés dans une zone sèche, éloignée de tout secteur humide.

Conditions particulières : on effectuera les travaux entre mi-août et mi-septembre, afin d'éviter le dérangement de la faune, et ne pas l'effectuer en période de floraison du *Baccharis*.

Pour le Sénéçon du Cap, les Yuccas :

Le travail sera effectué manuellement, par arrachage, puis mise en sac étanche des plants qui seront ensuite évacués et stockés jusqu'à décomposition dans une zone contrôlée. L'espèce la

plus abondante sera la Sénéçon du Cap, les Yuccas seront ponctuellement désignés pour enlèvement par l'agent patrimonial.

Seconde partie : suivi du chantier, résultats

(Compte-rendu effectué par l'agent patrimonial, Arnaud bassibey)

Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise LOBY du 16/09/2013 au 27/09/2013.

(Voir figure N°1)

Déroulement du travail :

- 6 jours de travail manuel pour l'arrachage du Sénéçon du Cap sur la dune et le long de la piste cyclable. 25 m³ ramassés soit 141 sacs de 150 litres.
- 2 jours de mini pelle mécanique pour finir d'arracher les gros pieds de Baccharis et d'Herbe de la Pampa en forêt et le long de la piste cyclable
- 1.5 jours d'arrachage manuel de repousse de Baccharis en forêt et le long de la piste cyclable + évacuation sur une portion de la piste dite « Bertin ».
- 0.5 jours de broyage des éléments arrachés (broyeur à marteau + tracteur)

Le total des heures travaillées est :

- 187 heures d'ouvriers
- 2 jours de mini pelle
- 2 jours de broyeur à couteaux + tracteur+ évacuation sur piste « Bertin »

1) Le travail d'arrachage du Sénéçon du Cap sur la dune correspond à la zone définie sur le cahier des charges (deuxième passage sur cette zone). On a une quantité équivalente d'arrachage. Une expérience a été réalisée sur trois placettes, dont deux en arrachant à genou toute pousse de Sénéçon du Cap.

- Première placette : (environ 42 m²) 80 pieds arrachés à l'heure sur une surface de 6.52 m² soit un sac de 150 litres à l'heure. (petits à très petits pieds)
- Deuxième placette : (environ 40 m²) 125 pieds arrachés à l'heure sur une surface de 6.55 m². (gros pieds et petites repousses)
- Troisième placette : grand carré sans comptage précis de pied mais il ne reste aucun pied visible.

Cette expérience a pour but de connaître le volume exact arraché chaque année car on a l'impression que le volume arraché en 2012 et en 2013 est équivalent.

Si le volume arraché sur la zone est identique au volume arraché sur ces deux placettes, on arrive à 250 heures d'arrachage du Sénéçon par hectare.

2) L'arrachage du Baccharis et du Sénéçon du Cap le long de la piste cyclable a été réalisé cette année.

3) L'arrachage le long de la piste dite « Bertin » et une bonne partie en forêt du Baccharis et de l'Herbe de la Pampa a été réalisé.

Figure n° 1 (Zone réalisée en 2012 et en 2013)



En conclusion, le travail réalisé a respecté les consignes données au début du chantier et le cahier des charges. L'entreprise a pu terminer l'arrachage du Baccharis et de l'herbe de la Pampa, mécaniquement et manuellement, sur toute la zone définie dans le cahier des charges.

Le broyage a été effectué et les restes des copeaux ont été mis en place sur une partie de la piste dite « Bertin ».

Seconde partie : illustrations

A partir des photographies effectuées par Arnaud Bassibey (sauf mention contraire), nous presentons ici les espèces concernées.

Présentation des espèces invasives concernées



A gauche, Sénéçon du Cap dans un pied de Lis Matthiöle (espèce protégée).

A droite, aspect de la plante et de son réseau racinaire.

Vue de Baccharis en plein développement, au milieu de ronces, d'Arbousiers. Les flèches pointent vers quelques pieds.

(Photo : G. Granereau)



Herbe de la Pampa, à gauche sur dune, à droite en mélange avec du Baccharis.

(Photos : G. Granereau)

Troisième partie : synthèse, retour d'expérience.

L'opération menée en 2013 a permis :

- l'arrachage de **25 m³** (manuellement) de **Séneçon du Cap**
- l'arrachage de **Baccharis**,
- l'arrachage **d'Herbe de la Pampa**

Les plantes ont ensuite été **broyées**.

L'entreprise a effectué **4 jours de travail mécanique** (soit 3780 €) et **187 heures de travail manuel**

Sur les techniques :

On pourra également se référer aux conclusions de 2012.

L'arrachage du Baccharis et de l'Herbe de la Pampa, doit être effectué avec un engin mécanique dès que les pieds présentent un volume important.

L'arrachage manuel du Séneçon du Cap est fastidieux, lorsqu'on a affaire à de fortes densités, ou à des semis.

L'agent responsable du chantier a fait connaître son étonnement quant aux repousses de Séneçon du Cap sur des secteurs déjà traités en 2012. Ce point méritera un suivi rigoureux, afin de bien caler les placettes de référence, et de noter la typologie des plants, ainsi que leur densité (voir également plus loin).

Projections pour 2014 :

Le contrat étant échu, il conviendra de trouver d'autres moyens pour intervenir.

Pour le Séneçon du Cap, le suivi peut être effectué dans le cadre de l'animation, sur la base d'un protocole simple. A minima :

- calage des placettes de référence
- photo de référence
- relevé phytosociologique
- intégration des données disponibles de 2013 (et 2012 le cas échéant)
- comptage/arrachage des pieds, et description.

Concernant les autres espèces, une expérimentation sera faite sur une demi-journée avec le levier d'arrachage qui a été réalisé en 2013. Cet outil peut traiter des pieds de Baccharis jusqu'à 4 cm environ au collet.

Pour garder une cohérence territoriale, il serait judicieux d'engager les actions de traitement des invasives sur les terrains du Conservatoire du littoral (intégrés au site Natura 2000)

Informations générales :

Nous avons contacté le CBN de Brest, qui a réalisé une synthèse sur le Sénéçon du Cap. En faisant l'amalgame avec nos connaissances, nous pouvons tirer quelques enseignements :

- Le Sénéçon du Cap produit une **grande quantité de graines**
- la banque de semences a une **durée de vie courte** (moins de deux ans), mais une **capacité germinative forte** (pas de dormance).
- **l'arrachage** doit par conséquent être effectué **avant fructification**, qui peut survenir dès début juin.
- le Sénéçon du Cap **ne rejette pas**, mais il peut émettre des **repousses à partir du collet** (absence de rhizomes).

Dans ces conditions, on peut supposer qu'un suivi des entretiens permettra de constater un ralentissement de l'apparition des semis au bout de deux ans d'interventions, à condition qu'elles soient effectuées avant fructifications...

Chantier suivi par Arnaud Bassibey, qui a également fourni le compte-rendu du chantier.

Le chargé de mission Natura 2000,

Membre du réseau habitats/flore

Gilles Granereau, ONF, Février 2013